



EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°03/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice
Présents
Pour
Contre
Non participation au vote

5
4
4
0
0

L'an deux mille douze,

le treize avril à dix sept heures trente,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Messieurs Jean HUGUIN, Maurice BENOIST et Madame Joëlle VASSEUR.

OBJET : MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA TOUR D'HABITATION DE REIMS WITRY

Vu le rapport du président du Bureau du Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-50,

Vu les délégations de compétence données au Bureau par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. par délibération n° 11/2011 du 2 mai 2011,

Considérant que l'immeuble est la propriété de Plurihabitat l'Effort Rémois et comporte 44 logements, dont 12 F3, 22 F4 et 10 F5.

Considérant que les travaux nécessaires concernent :

- le clos couvert : le remplacement de menuiseries, l'isolation périphérique, la réfection des bétons, la peinture des façades, l'étanchéité de la toiture...
- la mise en sécurité : l'électricité, l'éclairage de sécurité, la mise aux normes électriques des logements, blocs-portes et gaines coupe-feu, sécurisation des caves...
- les travaux confortatifs : alimentations en eau, échange des colonnes montantes d'eaux froide et chaude, remplacement des trappes de gaine, réfection des cuisines, salles de bain, WC...

Le Bureau du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de modernisation et de mise en conformité de la tour d'habitation de Reims Witry par Plurihabitat l'Effort Rémois, le bailleur,
- **APPROUVE** le financement par le bailleur de l'ensemble des travaux,
- **ACCEPTE** la gestion par le bailleur de l'ensemble du dossier tant au niveau des études que durant l'exécution des travaux et la collaboration du SDIS uniquement pour la mise au point du dossier et la gestion des relations avec la Maîtrise d'œuvre.

Le président
du Bureau du conseil d'administration

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
05 JUN 2012
PRÉFECTURE DE LA MARNE